

Conditions Générales de Vente (CGV)

PRÉAMBULE

Vous consultez nos Conditions Générales de Vente (CGV), qui décrivent de manière claire et compréhensible les modalités de vente de forfaits touristiques proposés par 50nauncesdetrek. L'inscription à l'un de nos séjours implique l'adhésion à notre association ainsi que l'acceptation des présentes CGV. Ces CGV peuvent être modifiées sans préavis, et la version en vigueur est affichée sur notre site Internet. En cas de modification de nos CGV, les nouvelles règles applicables ne seront pas opposables aux contrats signés avant cette modification.

1. NOS PROPOSITIONS

. Types de séjours.

Nous proposons des séjours de tourisme en groupe, conçus et encadrés par des professionnels qualifiés (guides, accompagnateurs, moniteurs) ou en formule liberté. Chaque séjour est accompagné d'une fiche technique détaillant le programme, les types d'hébergement, les repas fournis, ainsi que les exigences sanitaires et administratives.

- **Séjours accompagnés** : encadrés par un guide diplômé qui assure la conduite du groupe, la sécurité et l'organisation des étapes.
- **Séjours en liberté** : parcours avec documentation détaillée, sans accompagnement permanent. Le participant est autonome dans la réalisation de l'itinéraire.

. Niveaux de difficulté

Chaque séjour est classé selon 4 niveaux de difficulté :

- **Niveau 1 (Facile)** : 3-5 heures de marche, dénivelé minimal, terrain facile
- **Niveau 2 (Modéré)** : 5-6 heures de marche, dénivelé modéré
- **Niveau 3 (modéré à soutenu)** : 6 à 7 heures de marche, dénivelé important, terrain technique possible
- **Niveau 4 (Soutenu)** : 7 et + heures de marche, dénivelé important, terrain technique.

. Evaluation des capacités

Un entretien téléphonique ou physique peut être réalisé pour :

- Évaluer le niveau technique et physique du participant
- Vérifier l'adéquation entre le niveau du séjour et le profil du randonneur

Critères d'évaluation :

- Pratique régulière de la randonnée
- Condition physique générale
- Expérience en montagne

- Préparation physique récente

Les demandes d'inscription de mineurs de moins de 18 ans ne sont pas acceptées.

2. COMMANDE / RÉSERVATION

. Processus d'inscription

L'inscription peut se faire en ligne en remplissant le formulaire. Il est nécessaire d'être adhérent à l'association pour pouvoir s'inscrire. L'adhésion est valide pour une durée d'un an.

Pour toute inscription à un séjour d'un montant supérieur à 600€, un acompte est requis (30% du montant total). Pour les séjours d'un montant inférieur à 600€, le paiement intégral est exigé dès l'inscription afin de limiter les risques financiers pour l'association.

Cependant, pour les séjours dont le montant se situe entre 400€ et 600€, il est possible, sur demande et au cas par cas, de convenir d'un paiement en plusieurs fois, incluant un acompte. Nous encourageons néanmoins les participants à privilégier le paiement intégral afin de simplifier la gestion des réservations et de garantir leur place. Pour toute demande spécifique, nous vous invitons à nous contacter.

La demande sera considérée comme ferme dans les deux cas. Aucune annulation sans frais n'est possible et vous ne bénéficiez pas d'un délai de rétractation pour l'achat d'un voyage, conformément à la législation en vigueur (article L.221-28 du Code de la consommation prévoyant des exceptions pour le secteur du tourisme).

50NUANCESDETREK se réserve le droit de valider l'inscription du participant. Cette clause permet à l'association de s'assurer que les participants répondent à certains critères, comme le niveau de compétence, ou d'autres exigences spécifiques liées au séjour tel que des comportements inappropriés dans le passé ou des incompatibilités avec le groupe.

. Validation de l'inscription

L'inscription est définitive après :

- Réception du dossier complet
- Confirmation du paiement de l'acompte (pour les séjours supérieur à 600€) ou du montant intégral (pour les séjours inférieurs à 600€)
- Confirmation du paiement de l'adhésion à l'association.

Si le séjour que vous avez réservé ne peut pas être confirmé car il affiche complet ou n'est plus disponible, 50NUANCESDETREK s'engage à vous restituer la totalité de votre paiement dans les meilleurs délais et sans appliquer aucuns frais de dossier ou pénalités.

3. MODALITÉS DE PAIEMENT

Le paiement doit être effectué comme suit :

- Pour les séjours d'un montant supérieur à 600€ :
 - Plus de 30 jours avant le départ : acompte de 30% du prix total
 - Moins de 30 jours avant le départ : paiement intégral
- Pour les séjours d'un montant inférieur à 600€ :
 - Paiement intégral dès l'inscription, quelle que soit la date de départ

Les paiements peuvent être effectués par virement bancaire & carte de crédit.

4. PRIX

Les prix des séjours sont affichés en euros, incluant toutes les taxes applicables. Ces prix peuvent être ajustés jusqu'à 30 jours avant le départ, sans possibilité d'annulation de votre part, sur la condition que les modifications ne dépassent pas 8 % du prix total initial.

Cette variation à la hausse peut inclure, sans s'y limiter, des variations de taxes, des fluctuations monétaires, ou des augmentations des coûts liés aux services inclus dans le voyage qui sont principalement le transport et l'hébergement.

5. ANNULATION – MODIFICATION

. Annulation par notre association :

Nous nous réservons le droit d'annuler un séjour en cas d'insuffisance de participants ou de circonstances exceptionnelles. En cas d'annulation, nous remboursons intégralement les sommes versées.

Le voyageur en sera informé au plus tard :

- 20 jours avant le début d'un voyage dont la durée dépasse 6 jours ;
- 7 jours avant le début d'un voyage dont la durée est de 2 à 6 jours ;
- 48 heures avant le début d'un voyage dont la durée n'excède pas 2 jours.

Aucune indemnité compensatoire ne sera versée.

Tous les frais engagés par vous restent à votre charge (achat de billets d'avion ou de train, hôtel, matériel nécessaire au voyage...).

. Annulation par le client :

Toute demande d'annulation doit être adressée par écrit. Des frais seront appliqués selon la date d'annulation :

- Plus de 60 jours : 10% du prix
- De 59 à 30 jours : 50%
- Moins de 30 jours : 100%

Ces frais d'annulation ne s'appliquent pas à la prime d'assurance, aux frais d'inscription, aux frais de visa ou aux envois de passeport, qui ne sont pas remboursables

50NUANCESDETREK – SIRET : 939 725 867 00013 - 396 RUE JEAN MOULIN 69210 L'ARBRESLE

Association de Tourisme loi 1901, déclaré RNA sous le n°W692011728 – CODE APE/NAF : 93.29Z

Responsabilité civile et professionnelle: HISCOX 12, quai des Queyries - CS 41177 - 33072 Bordeaux N° contrat: MISC01/220039

Garantie Financière GROUPAMA Assurance-Crédit & Caution 3, place Marcel Paul, 92000 NANTERRE

Immatriculation n°IM094120001 de la Chambre des associations (CDA) 94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES

6. RESPONSABILITÉ

Notre association n'est pas responsable des retards ou inexécutions dus à des cas de force majeure, à des événements imprévisibles ou à des comportements des clients. Les clients doivent se conformer aux consignes de sécurité fournies par les encadrants.

. Responsabilité de l'Association

50NUANCESDETREK s'engage à fournir les prestations décrites dans le programme du séjour. Elle se réserve le droit de modifier l'itinéraire en cas de conditions météorologiques défavorables ou de force majeure tel que: guerres, troubles politiques, grèves extérieures à l'association, émeutes étrangères à l'association, incidents techniques ou administratifs extérieurs à l'association,, encombrement de l'espace aérien, intempéries, retards, pannes, pertes ou vols de bagages ou d'autres effets personnels des voyageurs.

Conformément à la réglementation de la profession 50NUANCESDETREK est assurée en responsabilité civile professionnelle auprès de Hiscox 12, quai des Queyries - CS 41177 - 33072 Bordeaux n°contrat MISC01/220039.

. Responsabilité du participant

Chaque participant s'engage à :

- Respecter les consignes du guide si vous êtes sur un séjour accompagné.
- Avoir une condition physique adaptée au séjour
- Porter les équipements de randonnée appropriés
- Respecter l'environnement et les sites traversés

La personne responsable de l'inscription au nom de tous les participants au voyage s'engage à transmettre à chaque voyageur les informations fournies par 50NUANCESDETREK concernant le voyage. En conséquence, 50NUANCESDETREK ne pourra être tenue responsable de tout manquement ou omission dans la communication de ces informations.

7. ACHEMINEMENT

. Responsabilité du Participant

Les participants sont responsables de leur acheminement :

- **Avant le départ** : Organiser son transport jusqu'au point de départ du séjour
- **Au retour** : Prévoir son retour depuis le lieu de fin de séjour

. Recommandations

L'Association recommande expressément :

- De réserver des billets de transport modifiables et/ou remboursables
- De prévoir des temps de transfert raisonnables entre :
 - Aéroports
 - Gares
 - Points de correspondance
- De souscrire une assurance voyage couvrant les modifications et annulations

. Clause de Non-Responsabilité

En cas de :

- Événement imprévisible
- Modification indépendante de notre volonté
- Fait personnel du voyageur

50NUANCESDETREK ne pourra être tenue responsable des conséquences, notamment :

- Frais supplémentaires de transport
- Modifications des titres de transport personnels
- Surcoûts liés aux changements d'acheminement
- Les retards ou annulations de transport public indépendants de la volonté de l'association.

Le participant assume seul les risques et frais associés à son acheminement personnel.

. Condition de transport

Chaque voyageur est tenu de conserver à tout moment avec lui et sous sa responsabilité ses effets personnels fragiles et de valeur (lunettes, appareils électroniques, documents personnels, etc.). Chaque voyageur doit veiller à la présence de ses bagages lors de l'organisation des transferts. Les bagages doivent être adaptés aux transportés par tous moyens (bagages souples et résistants). 50NUANCESDETREK pourra s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité si la perte ou la détérioration du bagage est imputable au fait d'un tiers étranger à l'acheminement dudit bagage et/ou à une faute du voyageur. De même 50NUANCESDETREK ne saurait en aucun cas être tenue pour responsable de tout manquement du voyageur à la réglementation douanière applicable en fonction du/es pays du voyage.

8. ASSURANCES

Il est fortement recommandé de souscrire une assurance annulation et assistance rapatriement. Les clients doivent fournir une preuve d'assurance ou souscrire à l'assurance proposée par notre association au moment de l'inscription.

50NUANCESDETREK souscrit une assurance responsabilité civile couvrant les dommages causés aux tiers.

Il est fortement recommandé aux participants de souscrire une assurance individuelle couvrant :

- Les frais de secours et de rapatriement
- L'interruption de séjour
- Les dommages corporels

50NUANCESDETREK vous propose de souscrire au contrat proposé par [MondialCare](#). Il vous appartient avant ou au cours de votre voyage de contacter personnellement l'assureur qui vous garantit pour votre voyage pour déclencher l'assurance. La prime d'assurance, les frais de visa, les frais d'inscription ne sont remboursables ni par 50NUANCESDETREK ni par l'assureur. L'assurance proposée doit être souscrite au moment de l'inscription.

. Cession de Contrat

Conformément à l'article R 211-7 du Code du Tourisme, le participant a la possibilité de céder son contrat de séjour à un tiers sous certaines conditions strictes. La cession est autorisée uniquement si le cessionnaire remplit les mêmes conditions que le participant initial pour effectuer le séjour et si le contrat n'a pas encore produit ses effets.

La demande de cession doit être impérativement notifiée à 50NUANCESDETREK par écrit (email ou courrier recommandé) au plus tard 7 jours avant la date de départ du séjour. Un accusé de réception sera systématiquement délivré pour garantir la traçabilité de la démarche.

Le participant initial et le nouveau participant seront solidairement responsables du paiement du solde du contrat et des frais afférents.

50NUANCESDETREK se réserve le droit d'évaluer la compatibilité du nouveau participant avec les caractéristiques et les exigences du séjour, notamment en termes de condition physique et de niveau de randonnée.

9. DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles des participants sont collectées et traitées pour la gestion des réservations. Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de leurs données, qui peuvent être exercés par écrit.

Sauf avis contraire explicite, les participants autorisent 50NUANCESDETREK à utiliser les photos et vidéos prises durant les séjours à des fins de communication que ce soit, par exemple, sur le site internet ou sur les réseaux sociaux.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018, 50NUANCESDETREK s'engage à assurer la protection de vos données personnelles. Les informations recueillies lors de votre inscription (nom, prénom, adresse, coordonnées, informations médicales pertinentes, personnes de contact en cas de problème) sont strictement nécessaires à la bonne exécution du contrat et ne sont utilisées que dans ce cadre. Elles sont

conservées pour une durée de 3 ans après la fin de la relation commerciale et sont destinées exclusivement à notre équipe administrative et aux prestataires impliqués dans l'organisation de votre séjour. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer en adressant une demande écrite accompagnée d'une copie d'un justificatif d'identité à l'adresse postale ou électronique de l'association. En cas de difficulté, vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL.

10. RÉCLAMATIONS – MÉDIATION

Nous vous prions de bien vouloir informer 50NUANCESDETREK de tout problème rencontré durant votre voyage. Pour cela, contactez immédiatement notre numéro d'urgence, dont les coordonnées se trouvent dans votre carnet de voyage, ou prenez contact avec notre représentant local. Cela nous permettra d'intervenir rapidement. Veuillez noter que l'absence de signalement sur place pourrait conduire à une diminution des éventuels dommages et intérêts ou à une réduction du prix qui pourrait vous être accordée.

Les réclamations doivent être adressées par courrier recommandé dans un délai de 30 jours après le retour accompagnée de pièces justificatives. En cas de non-résolution ou en l'absence de réponse dans un délai de 30j, le client peut saisir gratuitement un médiateur en application de l'article L.615-1 du code de la consommation et du code de tourisme article R211-6:

La médiation Tourisme

MTV MEDIATION TOURISME VOYAGE

CS 30958

75383PARIS cedex 08

<https://www.mtv.travel/>

10. CONTACT

Pour toute information, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante :

leclub@50nuancesdetrek.fr